

SÉNAT*République Française***Marie-France BEAUFILS**Groupe Communiste Républicain et Citoyen
Sénatrice de d'Indre-et-Loire

Paris, le 4 octobre 2016

QUESTION D'ACTUALITE

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre,
Mes chers collègues,

Restructurations en cascade, fermetures de bureau, réductions d'horaires d'ouverture, suppressions d'emplois, recours massif aux automates, nous assistons à une accélération de la réduction du réseau postal et ce en tout point du territoire. Cette offensive se traduit aussi par la précarisation de l'emploi et des techniques managériales fragilisant les personnels.

Nous n'évoquerons ni le cas de cette employée dont l'AVC fut ignoré par sa direction, ni la mise à pied du collègue qui lui a porté secours.

La Poste a bénéficié en 2015 de plus de 350 millions d'euros de CICE, ce levier pour l'emploi aux dires du gouvernement. Cela n'a pas empêché la suppression de 7200 emplois en 2015.

Qu'il s'agisse du service universel de la distribution du courrier, de l'accessibilité bancaire, de la présence postale sur l'ensemble du territoire, ces missions de La Poste sont fondamentales dans un contexte d'explosion de la pauvreté, de besoins de proximité et de qualité de service pour tous : habitants, comme acteurs économiques.

Pourtant ces missions de service public sont aujourd'hui directement menacées par des logiques de rentabilité financière de court terme. En effet au nom de «l'adaptation du réseau aux contraintes économiques», la fermeture de très nombreux bureaux de poste s'accélère dans le monde rural et concerne maintenant les villes.

La Poste passerait ainsi d'un réseau où les bureaux de poste étaient largement majoritaires à un réseau largement dominé par les «partenariats» où les bureaux de poste seront en forte régression.

M. le Ministre alors que le contrat de présence postale territoriale pour les 3 ans à venir, est en cours de discussion, que va faire l'Etat actionnaire pour mettre un terme à la fermeture de ces bureaux ?

Réponse : La parole est à M. le ministre de l'aménagement du territoire.

M. Jean-Michel Baylet, ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales. Madame la sénatrice, vous avez raison : la présence postale est indispensable à une politique harmonieuse d'aménagement du territoire. C'est un des services publics les plus importants pour les Français, même si le statut de La Poste a évolué.

Je suis bien naturellement aux premières loges pour mener le combat en faveur de la présence postale sur le territoire.

Le contrat de présence postale territoriale pour les années 2014 à 2016 arrive effectivement à son terme. Nous préparons actuellement, vous l'avez dit, celui qui couvrira la période entre 2017 et 2019.

Le fonds de péréquation postale sera maintenu à hauteur de 170 millions d'euros par an. Il permettra de maintenir et de moderniser les 17 000 points de contact existant, pour tenir compte de l'évolution des usages. Il financera également une partie des 500 maisons de services au public qui seront ouvertes, d'ici à la fin de l'année, avec La Poste. Je signale au passage que 250 d'entre elles fonctionnent déjà. Ce faisant, avec La Poste, nous ramenons le service public au plus proche de nos concitoyens.

La Poste a également créé des « facteurs-guichetiers », dans les bureaux dont l'activité n'était plus suffisante, qui exercent les fonctions de facteur le matin et de guichetier l'après-midi, ou inversement.

Comme vous le voyez, madame la sénatrice, le Gouvernement est très impliqué sur ces sujets. Il est déterminé à créer les conditions pour que La Poste soit présente dans les milieux ruraux et les zones fragiles, où elle est indispensable.

J'en parle régulièrement avec son président-directeur général, Philippe Wahl, qui souhaite moderniser son groupe. Je suis très satisfait du nombre de maisons de services au public qui se

trouvent dans les locaux de La Poste, car cela garantit la pérennité du service postal dans les territoires.

M. le président. La parole est à Mme Marie-France Beaufile, pour la réplique.

Mme Marie-France Beaufile. Le maintien pour les années à venir du fonds de péréquation postale au niveau qui est le sien actuellement montre bien que nous restons dans la même situation. Le Gouvernement n'y apporte donc aucune réponse.

Pour ce qui nous concerne, nous nous battons aux côtés des salariés de La Poste, des élus locaux et des usagers pour le maintien des bureaux menacés